

RAPPORT 2021-2022 SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Présenté au
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)

Le 31 août 2022



Rapport annuel sur la liberté d'expression (1er août 2021 au 31 juillet 2022)

Comme indiqué dans les notes de service du 14 décembre et du 12 septembre 2018 du ministère des Collèges et Universités de l'Ontario, chaque collège et université financés par les fonds publics de la province doit préparer un rapport annuel sur la mise en œuvre d'une politique de liberté d'expression. Les rapports annuels sur la liberté d'expression préparés par les collèges et les universités seront des documents publics et devront respecter les obligations en matière de confidentialité.

Ce rapport porte sur tous les événements ou incidents qui se sont produits entre le 1er août 2021 et le 31 juillet 2022. Nous comprenons également que les rapports doivent être affichés sur les sites web des établissements et soumis au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur avant le 1er septembre 2022. Nous sommes conscients que la pandémie de COVID19 continue d'avoir un impact sur nos activités pendant la période couverte par ce rapport.

Remarque : Veuillez soumettre le rapport annuel de votre établissement à :

Amy Kaufman (akaufman@heqco.ca).

Si vous avez des questions, communiquer avec [Amy Kaufman](#), Directrice, Politique, recherche et amélioration des systèmes.

Section A : Politique de l'établissement

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou son cadre stratégique) sur la liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2021? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où cette modification est annoncée sur le site Web de votre établissement.

Nous confirmons que la politique n'a pas été modifiée au cours de la période de référence. La dernière fois que notre <u>politique</u> a été modifiée était en 2018. La

prochaine date de révision de cette politique est prévue pour 2023. Sachez que cette politique est disponible sur notre site Web et donc accessible au public.

Où les membres de la communauté de l'établissement (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression concernant un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne ressource.

Collège Boréal

A l'intention du Bureau des ressources humaines

21, boulevard Lasalle

Sudbury, Ontario, P3E 6B1

705 560 6673 | 1 800 361 6673

ressourceshumaines@collegeboreal.ca

Les préoccupations des étudiants peuvent également être adressées à :

servicesauxetudiants@collegeboreal.ca.

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il existe des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, est-il déjà arrivé qu'une activité non reliée aux études soit annulée en raison de préoccupations liées à la sécurité ou aux coûts connexes?

La façon dont nous planifions et accueillons les événements au collège se fait par le biais d'une collaboration étroite entre tous les campus et sites d'apprentissage. Les préoccupations concernant les événements ou la sécurité sont également une collaboration entre nos gestionnaires, les Services de sécurité et les Ressources physiques, ainsi que les services policiers locaux et les services de protection des "VIP" qui visitent le collège s'il y a lieu. Le collège dispose également de services et d'infrastructures de sécurité essentiels qui comprennent, entre autres, des agents de sécurité, des caméras et des téléphones d'urgence. Notre réponse est également informée par les procédures qui guident notre Comité sur la santé et la sécurité au travail. L'année dernière a représenté un retour lent et régulier à des opérations plus normales avec un retour très progressif à l'accueil d'événements et d'activités.

Section B : Plaintes

Vous pouvez joindre en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement si vous le souhaitez.

Aucune plainte n'a été documentée.

Entre le **1^{er} août 2021** et le **31 juillet 2022**, est ce qu'un membre de la communauté de votre établissement (ou un invité) a déposé une plainte officielle liée à la liberté d'expression? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description générale de la situation en question, tout en protégeant la vie privée du ou des plaignants.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

S/O

Quel était l'objet de la plainte? Veuillez préciser les points litigieux (p. ex. coûts liés à la sécurité, sécurité, associations étudiantes ou groupes d'étudiants, exigences opérationnelles).

S/O

Comment votre établissement a-t-il géré la ou les plaintes liées à la liberté d'expression? A-t-on suivi la procédure énoncée dans la politique? Comment la situation a-t-elle été réglée?

S/O

Section C : Données sommaires

Veuillez fournir les données sommaires suivantes concernant les plaintes officielles liées à la liberté d'expression qui ont été reçues par l'établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues aux termes de la politique sur la liberté d'expression au sujet d'événements liés et non liés à l'enseignement.	0
Nombre de plaintes officielles examinées qui sont demeurées sans suite.	0
Nombre de plaintes officielles où l'établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie comme il se doit.	0

Nombre de plaintes officielles aux termes de la politique sur la liberté d'expression qui ont amené l'établissement à prendre des mesures disciplinaires ou autres.	0
À votre connaissance, est-ce que des plaintes liées à la liberté d'expression ont été acheminées à l'Ombudsman de l'Ontario?	s/o

Veillez fournir du mieux que vous le pouvez une estimation du nombre d'**événements non reliés aux études** qui ont été organisés sur votre campus entre Le **1^{er} août 2021** et le **31 juillet 2022**. Cela comprend par exemple les présentations par des conférenciers invités, les événements sportifs, les rassemblements, les affaires étudiantes et les activités de la vie étudiante ainsi que les conférences, par opposition aux événements courants tenus dans le cadre d'un programme d'études ou d'un cours.

Bien que nous ayons vécu une période inhabituelle en termes d'opérations et de capacité à accueillir des événements, le collège accueille normalement environ 600 événements par an sur le campus de Sudbury, ce qui inclut les clients internes et externes et la location des installations. Nous accueillons également des événements sur nos autres campus et sites dans toute la province. Encore une fois, dans le contexte d'une pandémie où les activités étaient limitées, la vie étudiante a organisé environ 100 initiatives principalement virtuelles pour la communauté étudiante sur ses campus et sites, y compris quelques activités socioculturelles et sportives en face à face.

Nous réalisons qu'il est difficile de faire le suivi d'événements tenus à distance par suite de la fermeture des campus en raison de la pandémie, et que les établissements ne seront peut-être pas en mesure de fournir une réponse complète à cette question pour 2021 2022.

Commentaires de l'établissement (Le cas échéant).

Pour votre référence, nous incluons également notre [politique d'aménagement linguistique](#) nouvellement révisée en janvier 2022 qui sert à prioriser l'utilisation de la langue française auprès du personnel et de la clientèle étudiante.